

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE L'ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DE LA REGION SUD-OUEST EN VUE DE METTRE A JOUR LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES SYSTEMES MRVS D'INVENTAIRES DES GAZ A EFFET DE SERRE ET DES SYSTEMES MRVS DE SUIVI DES PROGRES DE MISE EN ŒUVRE DES CDNS



BUJUMBURA, RESTAURANT SNACK BAR « LA DETENTE » LE 20/07/2023

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION.....	3
I.1.Mot de bienvenue et allocution d'ouverture.....	3
II. PRESENTATIONS.....	4
II.1. Présentation du projet CBIT par son Coordinateur National.....	4
II.2. Présentation sur le dispositifs MRVs existants au Burundi par Astère BARARWANDIKA.	6
II.3. Présentation sur les institutions impliquées dans la mise en œuvre de la CDN Burundi, leurs rôles et responsabilités, les Forces, les Faiblesses, les Opportunités et les menaces Mr POLISI Alphonse	9
II.4. Présentation du cadre institutionnel et légal en matière de changement climatique par Mr Damien NINDORERA	11
II.5. Présentation sur la mission de cadrage par le Consultant International	13
II.6. Echanges sur les présentations	14
II.7. Travaux en groupes	14
II.8. Clôture de l'atelier	17

I.

INTRODUCTION

Le Jeudi, 20 Juillet 2023, à Bujumbura, dans une des salles des conférences du Restaurant snack bar LA DETENTE, s'est déroulé un atelier de consultation des parties prenantes de la Région Sud-Ouest en vue de mettre à jour le cadre légal et réglementaire des systèmes MRVs d'inventaire des gaz à effet de serre et des systèmes MRVs de suivi des progrès de mise en œuvre des CDN. L'atelier a vu la participation des Directeurs Généraux, des Directeurs, des Experts, des représentants de l'Administration, de la société civile et d'autres invités pouvant contribuer à enrichir la base des données sur les MRVs du cadre juridique, légal et réglementaire, des CDN, des inventaires des Gaz à effet de serre. Pour l'atteinte de l'objectif global visé qui est la transparence.

Ainsi, les étapes suivantes ont marqué la journée du 20 Juillet 2023 ;

I.1.Mot de bienvenue et allocution d'ouverture

Le mot de bienvenue et l'allocution d'ouverture a été prononcée par Madame NDAYISHIMIYE Rénilde, le Directeur de l'Environnement et des Changements Climatiques au nom du Directeur Général dignement empêché. Elle a souhaité la bienvenue à tous les participants et particulièrement le Consultant International, en la personne de Monsieur MOUTONDO Emmanuel Gabriel à qui elle a souhaité un bon séjour couronné de succès eu égard aux termes de référence de sa consultance et du contrat de louage des services signé avec l'OBPE.



Elle a ensuite remercié tous les participants d'avoir répondu présent à l'invitation qui leur a été adressée malgré les multiples occupations qui les attendaient. Ensuite, elle a rappelé les dates de ratification et d'adoption de la CCNUCC par le Burundi et son engagement à contribuer à l'objectif de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui éviterait des interférences anthropiques dangereuses avec le système climatique ».

Allocution d'ouverture par Madame le Directeur de l'Environnement et des Changements Climatiques au nom du Directeur Général de l'OBPE

En poursuivant ses efforts de réduire les émissions des gaz à effet de serre, elle a ratifié le 17 janvier 2018, l'Accord de Paris sur le climat, adopté le 12 décembre 2015 lors de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties (COP21). Progressant dans son discours, elle a dit que cet accord historique engage les Etats signataires à contenir la hausse des températures en dessous de 2°C tout en poursuivant leurs efforts pour la maintenir en dessous de 1,5°C jusqu'en 2050.

S'agissant de la mise en œuvre dudit accord, il fonctionne sur un cycle de cinq ans à base d'une transformation économique et sociale fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles et des actions climatiques de plus en plus ambitieuses de chaque pays pour alimenter le bilan mondial pour une évaluation ultérieure des progrès collectifs réalisés vers des objectifs climatiques à long terme. C'est

pourquoi, selon l'oratrice, un cadre de transparence renforcé (CTR) a été établi par les Parties Prenantes afin de rendre compte de manière transparente des mesures prises et des progrès réalisés en matière d'atténuation du changement climatique, de mesures d'adaptation et de soutien fourni ou reçu. Mais bien que les pays signataires en développement expriment la volonté de mettre en œuvre la convention et d'autres accords, les pays en développement dont le Burundi n'ont pas d'expertise ni de moyens financiers pour mettre en place un système de surveillance climatique, des projets, de mesurage, de notification et vérification des résultats en termes de réduction des émissions de GES et de contribution au développement socio-économique.

C'est ainsi que le Ministère en charge de l'Environnement à travers l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement a obtenu un appui du (Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour mettre en œuvre le projet intitulé «***Building capacities in Burundi to implement the Enhanced Transparency Framework under the Paris Agreement*** en vue de lever les barrières et à établir les bases solides pour la mise en place d'un cadre de transparence du changement climatique au Burundi, capable de suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements nationaux pris dans le cadre de l'AP, à savoir ceux pris dans les CDN, et également à produire des rapports plus complets et plus précis rendant compte de leur mise en œuvre de manière transparente D'où ledit projet doit élaborer et proposer pour adoption par le Gouvernement, un cadre juridique et réglementaire renforcé qui prend en compte les risques liés au changement climatique et intègre les résultats du suivi de la CDN (mesures d'atténuation et d'adaptation.

Avant de terminer son allocution, l'orateur a fait noter que les participants ont été minutieusement choisis pour représenter les ministères sectoriels, la société civile et le secteur privé identifiés comme Parties Prenantes incontournables pour fournir de précieuses contributions dans la mise à jour du cadre légal et réglementaire qui tient compte de nouvelles orientations du secrétariat de la CCNUCC dans le contexte macroéconomique du Burundi. C'est sur une expression d'optimisme fondée sur la qualité des contributions qu'il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier de cadrage des MRVs après avoir adressé successivement ses sincères remerciements aux participants, à l'équipe des consultants pour leur assistance technique, à l'unité de gestion du projet, au FEM et au PNUÉ pour leurs multiples appuis.

II. PRESENTATIONS

II.1. Présentation du projet CBIT par son Coordinateur National

Dans son introduction, le présentateur a rappelé que le Burundi est Partie à la CCNUCC depuis 1997, et à l'Accord de Paris en 2017., que l'objectif de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique et de réduire les émissions de GES en 2000 à leur niveau d'émission de 1990. et que la 21^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP21, organisée à Paris en 2015) à la CCNUCC a été une étape historique avec l'adoption d'un accord plus ambitieux pour limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à la fin du siècle, tout en invitant à la poursuite des efforts pour le contenir à 1,5 °C. Ainsi, le Burundi est tenu de communiquer ses émissions et absorptions des GES dans ses contributions nationales (CN).

S'agissant de la mise en œuvre de l'Accord de Paris qui fonctionne sur un cycle de cinq ans d'actions climatiques de plus en plus ambitieuses pour chaque pays pour alimenter le bilan mondial pour l'évaluation des progrès collectifs vers la réalisation des objectifs climatiques à long terme et dont les Parties ont établi un cadre de transparence renforcée (CTR) afin de rendre compte de manière transparente des mesures prises et des progrès réalisés en matière d'atténuation du changement climatique, de mesures d'adaptation et de soutien fourni ou reçu.



Présentation du projet CBIT par son Coordinateur National

Le Burundi doit prendre des mesures d'atténuation dans le cadre d'un développement durable, qui sont soutenues et rendues possibles par des technologies, des moyens de financement et un renforcement des capacités, d'une façon mesurable, et notifiable. Mais, le Burundi ne dispose pas de capacités techniques et scientifiques suffisantes pour se conformer au CTR notamment pour : garantir la qualité des inventaires (transparence, exactitude, exhaustivité, comparabilité et cohérence) suivre l'évolution des émissions, suivre les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des CDNs (atténuation, adaptation, etc.) et les informations sur le soutien financier, le transfert de technologie et le renforcement des capacités nécessaires et reçus..

Pour lever ces défis, le Burundi a bénéficié un projet intitulé « **Renforcement des capacités du Burundi pour mettre en œuvre le Cadre de Transparence Renforcée (CTR) au titre de l'Accord de Paris** » financé par le FEM à concurrence de 1 228.000 USD pour une durée de 36 mois avec un coût de 1 361 000 USD où la contrepartie du Burundi est de 123 000 USD. Ce projet permet au Burundi de suivre les progrès de mise en œuvre des mesures prises dans les CDNs (adaptation et atténuation) en vue d'accroître la résilience des communautés et des écosystèmes ; produire des rapports plus complets et plus précis rendant compte des efforts en matière d'atténuation et d'adaptation de manière transparente pour améliorer le niveau de rapportage afin de répondre aux exigences l'article 13 de l'Accord de Paris et de renforcer les capacités de production de données de bonne qualité sur les émissions dans tous les secteurs du GIEC.

Parlant de la mise en œuvre du projet, elle se fait à travers un objectif, une composante et un résultat et chaque résultat comporte trois résultats intermédiaires appelés aussi produits ou extrants. Sous chaque produit ou extrant il y a des activités qui se concrétisent souvent par le développement des indicateurs et des outils de suivi en plus de la conception, du test, de l'opérationnalisation et du rapportage. Ces résultats intermédiaires sont :

- 1.1. Les dispositions institutionnelles et le cadre juridique pour la collecte et la gestion des données pour les inventaires de GES et le suivi des CDNs sont rédigés et soumis au gouvernement pour adoption (Activités; 1.1.1;1.1.2;1.1.3 et 1.1.4).
- 1.2. Le système national d'inventaire des GES est conçu, testé et mis en œuvre, et les parties prenantes concernées sont formées aux directives et outils les plus récents du GIEC 2006 pour les inventaires de GES (Activités: 1.2.1;1.2.2;1.2.3;1.2.4;1.2.5 et 1.2.6) et

- 1.3. Le système MRV national est conçu, testé et rendu opérationnel et le personnel du ministère / les autorités locales et les parties prenantes concernées sont formées au suivi de la mise en œuvre des NDC, y compris le soutien nécessaire et reçu (Activités: 1.3.1; 1.3.2; 1.3.3;1.3.4 et 1.3.5).

Pour chaque produit, les dispositions institutionnelles et le cadre juridique pour la collecte et la gestion des données pour les inventaires de GES et le suivi de la CDN sont rédigés et soumis au gouvernement pour adoption tandis que pour chaque résultat intermédiaire, il faut rédiger et proposer pour adoption des dispositions institutionnelles dans les cadres juridiques et réglementaires appropriés pour la collecte et la gestion des données de l'inventaire des GES, sur base des résultats de l'exercice de cartographie.

Ainsi, au produit 1.1 les dispositions institutionnelles et le cadre juridique pour la collecte et la gestion des données pour les IGES et le suivi de la CDN sont rédigés et soumis au Gouvernement pour adoption correspondent quatre activités et quatre livrables. Il en est de même pour le produit 1.2 qui a 6 activités et six indicateurs (ou livrables) ; quant au troisième résultat ou produit, il a 5 activités et 5 indicateurs (ou livrables).

Progressant dans sa présentation, le présentateur a montré la structure de mise en œuvre du projet. Ainsi, de haut en bas, on a le donateur qui est le FEM, en bas il ya l'Agence de mise en œuvre qui est le PNUE, ensuite l'Agence d'Exécution qui est l'OBPE et enfin, l'Unité de Gestion du projet tout en mentionnant les niveaux de rapportage et de contrôle jusqu'au consultant sous-traitant.

Avant de terminer la présentation, le Coordinateur National dudit projet a énuméré les Parties Prenantes identifiées et leurs contributions attendues dans le projet qui sont certains ministères, la société civile et les Organisations non gouvernementales (ONGs), le secteur privé, les universités et organismes de recherche.

II.2. Présentation sur le dispositifs MRVs existants au Burundi par Astère BARARWANDIKA.

Dans son introduction, le présentateur a d'abord fait un aperçu général sur les Systèmes MRV comme étant une mesure, rapportage/notification, vérification qui ont commencé à gagner en pertinence lorsque la CCNUCC, adoptée en 1992 et entrée en vigueur en 1994, a jeté les bases du système actuel de rapporter les informations essentielles pour déterminer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, tant au niveau international qu'au niveau national.



Selon le présentateur, ces informations portent sur les émissions de GES par les sources et leur absorption par les puits de carbone, ainsi que sur les mesures prises par les pays pour atténuer les émissions, s'adapter au changement climatique et mettre en œuvre la Convention. Il a ensuite rappelé que dans le cadre de la lutte contre les Changements climatiques, le Burundi a ratifié la CCNUCC, le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris.

Présentation sur le dispositif MRVs existant au Burundi par Astère BARARWANDIKA

Conformément aux dispositions de la décision 1 CP/21, et en cohérence avec les dispositions de l'Article 3 de l'Accord de Paris, le Burundi a élaboré et soumis à la CCNUCC, son document sur la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et l'article 13 de l'Accord de Paris institue un cadre de transparence renforcé (CTR) pour l'action climatique.

Il a ensuite défini les notions de MNV ou MRV, les notions de mesure, rapportage ; notification et vérification avant de parler des trois types de systèmes MRVs mis en place par les pays signataires de la CCNUCC actuellement : qui sont les **MRV spécifique aux émissions de GES, MRV spécifique aux actions d'atténuation et les MRV de soutien /appui.**

Parlant des **MRV spécifique aux émissions de GES**, l'orateur a dit qu'un tel système MRV vise à compiler et analyser le profil des émissions au niveau du territoire national, puis à reporter les informations. Le MRV spécifique aux émissions de GES est un concept qui sert à mesurer, notifier et vérifier des données quantifiables sur les émissions au niveau national. Il a fait noter que la mesure et la vérification s'appliquent à ce type de MRV respectivement au niveau des émissions de GES, à leurs réductions ainsi qu'aux émissions des sources nationales pour les notions de notification et de vérification.

Parlant des **MRV spécifique aux actions d'atténuation**, il a dit qu'un tel système MRV a pour objectif de surveiller la mise en place et d'évaluer les résultats d'une politique ou d'un projet d'atténuation des émissions de GES. Ce système MRV porte sur plusieurs variables dont les émissions de GES. Le MRV des actions d'atténuation est un concept qui sert à mesurer, notifier et vérifier les impacts des politiques et des mesures d'atténuation mais il faut préciser ce qui est mesuré, notifié et vérifié.

Parlant des **MRV de soutien/appui**, il a dit qu'un tel système MRV surveille l'octroi et l'obtention des ressources (financières, technologiques, de renforcement des capacités techniques) spécifiques à la lutte contre le changement climatique, fournies par des Etats (bilatérales) ou organisations internationales (multilatérales). Le MRV du soutien est un concept qui sert à mesurer, notifier et vérifier les flux financiers, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et les impacts du soutien fourni : et il faut préciser chaque fois ce qui est mesuré, ce qui est notifié et ce qui est vérifié.

A côté des trois systèmes MRV, le présentateur a parlé d'un quatrième qui est le **système MRV des contributions déterminées au niveau national (CDN)** qui suit aussi les trois dimensions (Mesure, Notification, Vérification) : et qui sert comme moyen de montrer les progrès et l'utilisation du soutien, mais aussi comme moyen d'identifier les lacunes pour permettre une meilleure mise en œuvre. Il appartient à chaque pays de décider dans quelle mesure les trois dimensions sont intégrées dans un système MRV national.

En plus des types de systèmes MRV, le présentateur a parlé de la **Structure du Système MRV du Burundi** à travers un organigramme qui présente les structures institutionnelles en charge de la coordination des informations sur les changements climatiques et les Directions qui participent à l'élaboration des inventaires de GES et des mesures d'atténuation des quatre secteurs (Energie, PIUP, AFAT et Déchets, l'évaluation des mesures sur base des impacts du changement climatique sur le secteur de l'énergie, l'agriculture, l'élevage, les forêts, les ressources en eau, et la santé humaine ; et la gestion des ressources financières allouées au changement climatique.

En troisième lieu, il a parlé des cinq principaux résultats attendus des systèmes MRV qui sont :

- i) des données de qualité pour aider à évaluer et à rapporter la politique et l'action en matière de climat ;
- ii) des données de qualité pour rapporter à la CCNUCC ;
- iii) promouvoir la transparence des rapports sur les GES ;
- iv) une image claire des priorités nationales, des forces et des faiblesses permet de clarifier les besoins futurs en matière de renforcement des capacités et de soutien financier ; et **des sept lacunes et améliorations nécessaires des systèmes MRV** qui sont :

Le système MRV actuel connaît des difficultés liées notamment à :

- la faiblesse dans le système de coordination et aux difficultés de fonctionnement des structures institutionnelles clés ;
- la faiblesse du système d'information ;
- la faible implication ponctuelle des fournisseurs de données et des secteurs économiques ;
- l'absence de données de qualité au niveau national ;
- l'insuffisance de matériels et de ressources humaines ;
- l'accès limité aux mécanismes de financement ; et
- la faible mobilisation des ressources financières internes.
- *aider les entités déclarantes à évaluer les risques et les opportunités liés au climat.*

Le dernier point abordé a concerné les phases d'amélioration du système MRV du Burundi où le présentateur en distingue sept et en élabore une feuille de route jusqu'en 2025. Ainsi, l'amélioration se ferait phase par phase pour garantir l'intégration des procédures dans les structures institutionnelles qui participent à l'élaboration du rapport biennal sur la transparence comme suit :

Phase 1 : Développement conceptuel du système MRV (2020-2021),

Phase 2 : Améliorer l'adoption et intégration des arrangements institutionnels (2021),

Phase 3 : Établir le système de gestion des données (2021),

Phase 4 : Renforcer les capacités des institutions (2021-2024),

Phase 5 : Phase de pilotage (2022),

Phase 6 : Phase de mise en œuvre complète (2022 -2024),

Phase 7 : Digitalisation du système de gestion de données et informations (2025).

Parlant de la manière dont le CTR complète les dispositifs MRV existants, le présentateur a dit que le CTR s'appuie sur les dispositions existantes du système MRV qui reposent sur des exigences différenciées pour les pays en développement et développés, en matière de notification, d'examen et de validation. Il n'a pas manqué d'énumérer les principaux objectifs et avantages du MRV au niveau national en matière d'atténuation.

Suivre les tendances des émissions, Instaurer la confiance dans les actions et les données rapportées, Débloquer de nouvelles sources de financement pour lutter contre le CC en démontrant leurs impacts et les bonnes pratiques de gouvernance. Permettre aux pays de respecter leurs obligations internationales en matière de notification, Comparer les engagements nationaux en matière d'atténuation.

Quant aux avantages, le MRV aide les pays à comprendre les principales sources et puits d'émissions, conçoit des stratégies d'atténuation efficaces dans le cadre des CDN ou d'autres programmes, évalue les impacts des projets et des politiques d'atténuation, suit les progrès vers les objectifs climatiques, répond aux demandes des parties prenantes pour la notification publique des informations sur les GES, et renforce la crédibilité et promeut la bonne gouvernance. Le présentateur a dit enfin que plusieurs exigences de notification et d'examen dans le cadre du CTR soient conformes aux dispositions de mesure, de notification et de vérification existantes. Tandis que pour le MRV une différence s'observe entre les pays développés et les pays en développement.

II.3. Présentation sur les institutions impliquées dans la mise en œuvre de la CDN Burundi, leurs rôles et responsabilités, les Forces, les Faiblesses, les Opportunités et les menaces Mr POLISI Alphonse

Dans son introduction, le présentateur a fait noter que le changement climatique est un défi mondial qui affecte de manière significative des sociétés et cela suite à l'action anthropique et ou aux phénomènes géophysiques entre autres El Nino et la NINA. Il a rappelé que le Burundi subit déjà des effets du changement climatique notamment les précipitations et des températures extrêmes ainsi que des sécheresses plus longues que prévues.

Par la suite, l'orateur a présenté le cadre institutionnel des Contribution Déterminée Nationale (CDN) au Burundi. Ainsi, les différentes institutions ont été citées notamment le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage qui est le Responsable politiques chargé des questions climatiques et CDN, l'Institut Géographique du Burundi (IGEUBU) qui est le Point focal de la convention CNUCC et l'Office Burundais pour la Protection de l'environnement, qui est le Point focal adjoint chargé de la coordination des CDN au Burundi, chargé entre autre de coordonner l'inventaire des GES, les MRVs.



Présentation sur les institutions impliquées dans la mise en œuvre de la CDN Burundi, Mr POLISI Alphonse

Pour une compréhension commune de la notion des CDNs, le présentateur a signalé que l'objectif de l'Accord de Paris est de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C maximum d'ici la fin du siècle. C'est à partir de cet Accord qu'est né la notion de Contribution Déterminée Nationale (CDN) lors de la COP20. En effet, la CDN se base sur le principe de Responsabilité partagée mais Différenciée considérant que chaque pays émet des émissions de CO₂, donc, qu'il doit participer à réduire les Températures. Les efforts de chaque pays sont rapportés à travers le BTR (Rapport Biannuel sur la Transparence climatique). Aussi, l'orateur a mentionné que lors de la COP21, des grandes décisions ont été prises pour arriver à réduire la température mondiale jusqu'à 2°C notamment la mise en place d'un comité sur le renforcement des capacités, le transfert des technologies des pays Développés, la préservation et utilisation durable des forêts (REDD+) et le renforcement des mesures d'atténuation et d'adaptation. En terme d'engagements pays, il a souligné que la CDN constitue un outil de mise en œuvre de la CCNUCC et l'Accord de Paris ainsi que le Plan National de Développement en vigueur au Burundi et qu'elle prend encore en compte les objectifs de Développement Durable 2030.

Le présentateur a souligné que les CDN découle d'un processus d'inventaire des GES. Au Burundi, les partenaires d'inventaires des GES qui émettent plus de GES sont entre autres: le Ministère de l'Hydrauliques, énergie et Mine; le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture (Secteur AFOLU et Déchets), le Ministère du Transport; le Ministère du Commerce et de l'industrie (Procédés industriels et utilisation, des produits (PIUP)). Et les institutions impliquées dans ces inventaires sont notamment la Direction Générale de l'OBPE, la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage, la Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement, la Direction Générale de l'Energie et la Direction Générale des SETEMU. Il a par la suite mentionné qu'en terme d'atténuation, les secteurs prioritaires sont ceux de la foresterie et de l'énergie. Les CDNs 2015-2020 prévoyait que le secteur de la foresterie reboise 20 000 Ha grâce à ses propres fonds (objectif inconditionnel) et 40 000 Ha en cas de

soutien financier (objectif conditionnel) et le secteur de l'énergie construisent 3 centrales hydroélectriques pour arriver à remplacer à 100%, à l'échéance 2030, tous les fours de carbonisation traditionnels et les cuisinières traditionnelles. Les résultats de l'évaluation des CDN 2015-2020 ont révélé que le secteur de la foresterie a atteint les objectifs jusqu'à 54% en cas grâce à ses propres fonds et 74% en cas de financement. Malheureusement, il a été constaté que pour les autres secteurs les données restent non disponibles. Toutefois, les conclusions de cette évaluation ont révélé que le Burundi est un puits de Carbone qui reste favorable à la séquestration.

Progressant dans sa présentation, l'orateur a souligné qu'à travers les CDN 2020, le Burundi s'est engagé à atténuer les émissions des GES jusqu'à 1,58% en 2025 et à 3,08% en 2030 et cela comme objectif inconditionnel et jusqu'à 11,40% en 2025 et à 12,61% comme objectif conditionnel. Les secteurs prioritaires pour y arriver sont entre autres ceux de l'énergie, l'agriculture, l'élevage, la gestion des déchets et le secteur de Procédé industriel et utilisation des Produits (PIUP). Ainsi, les différents partenaires clés pour fournir des données de mise en œuvre des CDN devraient être des parties prenantes. Les partenaires clés cités sont notamment :

- Le Parlement ;
- Secteurs public (institutions publiques : OBPE, IGEBU, Direction Générale de l'agriculture, Direction Générale de l'Élevage, Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en eau et de l'assainissement, Direction générale de l'énergie, le Ministère ayant le transport, Ministère des Finances,);
- Secteur privé (Chambre Fédérale pour le Commerce et l'Industrie) ;
- Organisations de la société civile œuvrant dans l'environnement et changement climatiques (Les organisations nationale et internationales impliquées dans la protection de l'environnement et d'atténuation et/ou adaptation)

Le présentateur a signalé que la mise en œuvre des CDN connaît des forces, faiblesses, les opportunités et les menaces. En termes **de forces**, le Burundi a la volonté politique pour faire face aux effets des changements climatiques. En effet, le pays est membre de la CCNUCC, signataire de l'Accord de Paris et a mis en place des institutions en charge de la CDN. Également, au Burundi, il existe des partenaires locaux, régionaux et internationaux pour la mise en œuvre des CDN et des textes réglementaires (politiques, stratégie, Décret institutionnalisation des inventaires des GES). Toutefois, la mise en œuvre de la CDN connaît différentes **faiblesses** telles que l'absence d'un mécanisme national de coordination la mise en œuvre des CDN, d'indicateurs pour le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la CDN ainsi que l'absence d'un système MRV national et du financement climatique. Le Burundi connaît aussi une faible capacité pour la mobilisation des ressources financières de mise en œuvre de la CDN et l'insuffisance d'actions de renforcement des capacités et de transfert des technologies pour la mise en œuvre des CDN ainsi que le faible niveau d'appropriation de la CDN par toutes les parties prenantes dans leurs planifications. Également, il n'existe pas de textes réglementaires pour faciliter la transparence climatique, dans les finances et ou dans les échanges d'information, un faible échange d'informations sur les actions réalisées et sur les soutiens financiers obtenus et un faible engagement des parties prenantes. **Comme opportunités**, il existe des mécanismes comme le Fond Vert Climat (FVC), Fond d'Adaptation (FA), Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), etc. qui financent les actions prioritaires inscrites dans les CDN_2020 du Burundi. On note également, l'existence des organes (Points focaux) en charge de la facilitation pour accéder aux financements climat, de l'expertise nationale pour formuler les projets bancables de mise en œuvre des CDN et des institutions nationales de suivi et de rapportage de la mise en œuvre des CDN.

Le présentateur a conclu en soulignant que le Burundi est dans la trajectoire de Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Il dispose des experts nationaux mais qui nécessitent de renforcement des

capacités. Egalement, il existe des barrières au niveau national pour bien élaborer des rapports nationaux y compris les CDN, BTR, communications climatiques sur bases des données. Et ces barrières concernent la gouvernance, l'expertise, le flux des données, les systèmes et outils et l'engagement des parties prenantes ainsi que l'absence de processus de suivi et d'évaluation (MRV) constituant un frein pour l'évaluation la mise en œuvre des CDN.

Et quelques recommandations ont été formulées :

- Mettre en place un système de coordination à travers le mécanisme MRV_CDN;
- Développer des textes de lois instituant les échanges des informations sur les réalisations dans le domaine d'adaptation et/atténuation;
- Stabiliser les ressources humaines existantes,
- Mettre en place des structures de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre des CDNs ;
- Mobiliser les fonds pour la mise en œuvre des priorités identifiées dans les CDN_2020;
- Planifier le renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques (programmation, modélisation, utilisation des logiciels, etc.)

II.4. Présentation du cadre institutionnel et légal en matière de changement climatique par Mr Damien NINDORERA

L'orateur a commencé par présenter le cadre institutionnel en matière de changement climatique au Burundi en mentionnant la responsabilité de chaque institution dans la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et les lacunes constatées dans chaque institution. Ainsi, les différents ministères ont été cités en commençant par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage avec comme responsabilité la mise en œuvre de la CCNUCC au Burundi.

Ce ministère assure la coordination et la gestion du projet «Renforcer les capacités du Burundi à mettre en œuvre le Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris » à travers l'OBPE/DECC ainsi que la direction nationale du projet. Ce ministère fournit des données d'activités pour les diverses études (sur les forêts, l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, le climat, etc), transmet les rapports de communications nationales sur les changements climatiques au Secrétariat de la CCNUCC.



Présentation du cadre institutionnel et légal par Mr Damien NINDORERA

D'autres ministères ont été cités notamment le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines (avec comme rôle de fournir les données d'activité pour mener des études sur les circonstances nationales et de contribuer à l'analyse technique des différents rapports relatifs au secteur de l'énergie et aux circonstances nationales en vue d'améliorer leur qualité), le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida (avec comme rôle de fournir des données sur les déchets biomédicaux, les données en rapport avec la

santé, l'hygiène et l'assainissement de base), le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme (fournir des données d'activités et d'autres informations pertinentes pour les différentes études sur les GES et leur atténuation dans le secteur industrie et la vulnérabilité/ adaptation aux Changements Climatiques dans le secteur des transports), le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux (fournir des informations sur les infrastructures affectées par les effets des Changements Climatiques), le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique (fournir des données sur les questions des risques des catastrophes et l'assainissement dans les centres urbains), le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique (fournir des données socioéconomiques démographiques, des données sur les inventaires de GES, l'atténuation, la vulnérabilité et l'adaptation, sur l'appui technique et financier reçu, mobiliser des financements pour la mise œuvre des projets et programmes d'adaptation identifiés dans les Communications Nationales sur les changements climatiques), le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias (diffuser des résultats des Communications nationales, participer dans la médiatisation des différents ateliers de sensibilisation sur les questions de changement climatique, assurer la communication sur les différents aspects relatifs à la gestion du risque de Changement Climatique) et enfin le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique (intervenir à travers les Départements techniques de l'Université du Burundi impliqués dans la recherche sur les changements climatiques, les centres de recherche sur les ressources en eau, le climat, l'occupation du sol, l'agriculture, l'élevage, la nutrition, etc.).

Toutefois, l'orateur a souligné que ces différents Ministères connaissent des lacunes pour remplir effectivement leurs missions en matière de communication sur les Changements Climatiques, les rapports biannuels et les rapports sur le cadre de transparence. Différentes lacunes ont été soulignées notamment :

- manque d'experts suffisants en matière de changements climatiques ;
- manque d'experts sur les outils et logiciel d'inventaire de GES ;
- manque d'instruments juridiques pour soutenir et rendre durable le système MNV du Burundi ;
- manque d'une base de données sur les inventaires de GES ;
- disponibilité limitée des experts formés en matière d'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques et de l'atténuation des émissions anthropiques de GES
- insuffisance de capacités humaines dans la collecte et gestion des données relatives aux ressources en eau ;
- Moyens financiers limités pour relever, analyser, traiter et publier les informations en matière d'Environnement et de changements climatiques ;
- Non maîtrise des experts nationaux du logiciel pour l'élaboration et le reportage des inventaires
- Insuffisance dans l'utilisation d'outils d'évaluation des mesures d'atténuation déjà identifiées.
- Non maîtrise des experts nationaux du logiciel pour l'élaboration et le reportage des inventaires
- Insuffisance dans l'utilisation d'outils d'évaluation des mesures d'atténuation déjà identifiées.
- Non maîtrise des experts nationaux du logiciel pour l'élaboration et le reportage des inventaires
- Insuffisance dans l'utilisation d'outils d'évaluation des mesures d'atténuation déjà identifiées, etc.

En matière du cadre légal en matière de changement climatique, l'orateur a présenté les différents textes existant au Burundi relatifs à la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, les textes mentionnés sont notamment la **Loi n°1/09 du 25 mai 2021 portant modification du Code de l'Environnement de la République du Burundi** qui à travers ses articles 198, 199, 200,201, 202 et 203 ; **le Décret N°100/206 du 28 Septembre 2021 portant Institutionnalisation d'un Système National d'Inventaire des Gaz à Effet de Serre**, la **Loi n°1/07 du 15 juillet 2016 portant révision du code forestier**, la **Loi n°1/02 du 26 mars 2012 portant Code de l'eau au Burundi** ; l' **Ordonnance ministérielle conjointe n°770/468 du 25/3/2014 portant fixation des normes de rejet des eaux usées domestiques et industrielles** ; l'**Ordonnance Ministérielle n° 630/770/142/2008 du 04 février 2008 portant classification et gestion des déchets biomédicaux produits dans les structures de soins au Burundi**. Le présentateur a souligné que les différents aspects en matière de changement climatique mentionnés dans tous ces textes constituent un atout pour la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcé dans le cadre de l'Accord de Paris et que

l'évaluation de ces CDN va permettre de mesurer les progrès réalisés en termes d'efforts pour lutter contre les changements climatiques. Toutefois, il a signalé que les différents textes présentent encore des manquements et qu'il y'a un besoin qu'ils soient complétés. Egalement, il a ajouté qu'un besoin ardent d'une **loi spécifique sur les changements climatiques** qui puisse aborder différents aspects des changements climatiques.

Enfin, l'orateur a conclu en insistant sur l'indispensabilité de renforcement des capacités notamment **le renforcement des capacités humaines** à travers des formations des experts des ministères techniques impliqués dans le MRV (sur les directives du GIEC, la CCNUCC, l'Accord de Paris, le Cadre de Transparence Renforcée, la planification stratégique et la planification des activités, la collecte des données, en logiciels et le traitement et l'analyse des données), **le renforcement des capacités en matière d'inventaire de GES** ainsi que **le renforcement des capacités matérielles et financières** (logistique, équipements et fourniture,...) afin que l'inventaire de GES et l'estimation des efforts d'atténuation s'effectuent dans des conditions de travail acceptables en vue de résultats escomptés. Egalement, il a souligné que le Dispositif Organisationnel MRV, la Coordination MRV et de ses activités annuelles MRV devrait être inscrit au Budget annuel de l'Etat.

II.5. Présentation sur la mission de cadrage par le Consultant International

Le Consultant International a présenté la mission de cadrage, son but, son objectif global et ses objectifs spécifiques ainsi que ses activités et axes stratégiques. Il a signalé que le but de cette mission est d'avoir une compréhension commune et assez claire de ce que chacun est appelé à faire pour la mise en place et la gestion des systèmes MRV et le suivi des progrès de la mise en œuvre des CDN. En effet, si les systèmes et processus MRV sont mis en place et rendus efficacement fonctionnels, alors non seulement le Burundi répondra au mieux aux engagements pris dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris de 2015, mais pourra profiter aussi des opportunités existantes en termes de financement. Toutefois, les systèmes et processus MRV nécessitent des dispositions juridiques et institutionnelles spécifiques et une compréhension commune des enjeux, un engagement et une participation des Parties Prenantes dans tous les processus impliqués en vue d'appropriation.



Présentation sur la mission de cadrage par le Consultant International

Ensuite, il a justifié cette mission en soulignant que les informations et les données fournies auprès du Secrétariat de la convention dans le cadre des rapports CDN etc. doivent être crédibles et vérifiables et que les progrès réalisés par le pays dans le cadre de l'adaptation ou de l'atténuation doivent être palpables et tangibles. L'orateur a signalé que la mission de cadrage a pour objectif global de «mettre à jour le cadre légal et réglementaire du Burundi concernant les systèmes MRV d'IGES, le MRV pour le suivi des progrès de mise en œuvre des CDN (atténuation / adaptation et l'appui nécessaire et reçu ».

Spécifiquement, elle contribuera au renforcement des capacités nationales et des moyens d'intervention et elle concevra des interventions d'adaptation ou d'atténuation climatiques dans les domaines sectoriels priorités (Energie, Forêts, Industriel, Gestion des déchets, Transports) pour atteindre les ambitions déclarées de réduction des GES (3% ou 12%).

II.6. Echanges sur les présentations

Après les cinq présentations, les participants ont eu un moment de réagir en posant des questions d'éclaircissement, de commenter, de contribuer et de formuler des recommandations. Le résultat des échanges est le suivant :

1. Les participants ont suggéré au niveau du cadre institutionnel, le Parlement devrait être intégré étant donné que les parlementaires devront comprendre les enjeux et être informés pour faire passer la loi en matière de Changement Climatique. Il a été aussi suggéré d'ajouter la Direction Générale des Statistiques pour une collecte plus ou moins exhaustive des données.
2. Il a été également suggéré d'intégrer le Ministère du Plan et le Ministère de l'Intérieur et du développement Durable ou les directions impliqués surtout dans les systèmes MRVs
3. Le MRV doit être actualisé tout en tenant compte du fait qu'il y a eu proposition d'un canevas de son amélioration qu'il faudra visiter. Pour cela, la réponse a été que le canevas pour l'amélioration du système MRV au Burundi existe mais que les échéances sont dépassés (2020-2024) et que le contenu de ce document ne reflète pas vraiment les lacunes actuelles du système MRV.
4. Il a été constaté que le Ministère en charge des Finances connaît d'insuffisance de capacités dans le domaine du changement climatique pour élaborer des projets éligibles et négocier des financements dans le cadre des mécanismes existants. Par rapport à cela, il a été répondu qu'il appartient aux différentes Directions Générales impliquées d'élaborer ces projets et de réclamer car le Ministère des finances ne regarde que leur cohérence. Il a été soulevé le problème de savoir si un projet est authentique ou non car il en existe qui ne sont pas comptabilisés à l'instar du projet de gestion des sachets
5. Certains participants ont demandé si le MRV existe ou pas et s'il existe est-il est fonctionnel? mais aussi ce qu'il faudrait faire pour le rendre fonctionnel. Comme réponse, le cadre MRV existe mais il n'est pas opérationnel étant donné qu'il existe pas encore un cadre légal et réglementaire pour sa mise en œuvre et qu'il faudrait trouver des moyens pour le faire.
7. Il a été recommandé d'intégrer et de rapporter sur le genre en impliquant les jeunes, les femmes et les peuples autochtones dans les actions qui seront menées dans le cadre CBIT ;
8. Certains participants ont voulu avoir un éclaircissement sur l'existence d'une base de référence au niveau des ministères lors de l'élaboration de la CDN de 2015. La réponse a été que les différentes communications sur le changement climatique au Burundi ont permis d'avoir des informations qui ont permis d'élaborer la CDN 2015.
9. Il a été soulevé une inquiétude sur l'existence de beaucoup de lacunes sur le MRV et que le document MRV est tombé dans les oubliettes alors qu'aujourd'hui ça serait peut-être question de sa mise à jour;

II.7. Travaux en groupes

Au moment des travaux en groupes, les participants répartis en trois groupes étaient appelés à réfléchir et discuter sur les trois points notamment le cadre institutionnel et réglementaire, le MRV et les CDNs au Burundi. Ainsi, le Consultant international a cadré ces travaux en soulignant que les membres des groupes devraient discuter sur les points ci-hauts cités en se focalisant sur l'existant, les lacunes et les solutions proposées.



Cadrage des travaux en groupes par le Consultant international



Groupe I sur le système MRV



Groupe II sur le cadre institutionnel et réglementaire



Groupe les CDNs au Burundi

A. LACUNES DES SYSTEMES MRV ET SOLUTIONS PROPOSEES

Forces	Faiblesses
<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de la volonté politique, 2. Existence du code de l'environnement révisé favorable au CC (reconnaissant le système MRV) 3. Existence d'un système MRV du Burundi (MRV des Inventaires, MRV de l'atténuation des GES et la MRV sur les appuis reçus) bien que lacunaire (manque de cadre de mise en œuvre) 4. Existence des rapports des Communications nationales sur les CC sectorielles 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Absence d'un cadre spécifique de mise en œuvre du système MRV existant, 2. Insuffisance de coordination au niveau sectoriel 3. Insuffisance de matériels et de ressources humaines ; 4. Difficulté de fonctionnement des structures institutionnelles clés (moyens financiers et techniques, capacités techniques à jour ; 5. Faiblesse du système d'information ; 6. Faible implication ponctuelle des fournisseurs de données et des secteurs économiques ; 7. Absence de données de qualité au niveau national ; 8. Faible mobilisation des ressources financières internes et externes
Opportunités	Menaces
<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence du projet CBIT 2. Existence des études de base sur le système MRV (stratégie REDD+, BURI) 3. Existence du plan d'amélioration du système MRV amélioré 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gel de financement 2. Conditionnalités des bailleurs (LGBTQ+)

B. LACUNES SUR LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGAL EN MATIERE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au niveau du cadre légal

- Existence d'un décret sur le système national d'inventaire en l'absence d'un texte supérieur relative au climat ;
- Faible application de la loi application de la loi statistique en matière de fourniture des données ;
- Inertie du système/ cadre légal Burundais par rapport aux débats rapides sur les CC ;
- Méconnaissance du cadre légal et réglementaire par les principaux acteurs impliqués au CC ;(sanctions, implications, corruption, etc.) ;
- Inexistence d'un plan national de mise en œuvre de la CDN.

Au niveau du cadre institutionnel

- Inexistence d'une structure chargée spécifiquement de la gestion des IGES ;
- Inexistence d'une unité de coordination des inventaires ;
- Inexistence de liens entre les dépositaires de données et les institutions rapportrices ;
- Existence d'un système MRV non opérationnel ;
- Lacunes au niveau des moyens de motivation, d'incitation et mobilisation

C. LACUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN BURUNDI

Lacunes	Solutions
Absence d'un mécanisme national de coordination la mise en œuvre des CDN	Mettre en place un système de coordination à travers le mécanisme MRV_CDN
Absence du Plan de mise en œuvre des activités du CDN découlant d'un plan d'action d'adaptation	Développer des textes de lois instituant les échanges des informations sur les réalisations dans le domaine d'adaptation et/atténuation
Absence d'un Plan National d'Adaptation « PNA » pour la mise en œuvre des CDNs	Mettre en plan le plan de mise en œuvre des CDN
Pas de textes règlementaires pour faciliter la transparence climatique ou dans les échanges d'information	Elaborer un texte de loi obligeant les détenteurs des données de les partager avec ayant droit
Absence de processus de suivi et d'évaluation (MRV)	Stabiliser les ressources humaines existantes
Insuffisance des capacités et de transfert des technologies pour la mise en œuvre des CDN	
Faible capacité pour la mobilisation des ressources financière de mise en œuvre de la CDN	Mettre en place des structures de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre des CDNs ;
Absence d'un système MRV (atténuation, Adaptation et soutien) national du financement climatique	Mobiliser les fonds pour la mise en œuvre des priorités identifiées dans les CDN_2020

Pas de textes réglementaires pour faciliter la transparence financière	
Faibles capacités de collecte, de traitement et de rapportage	Planifier le renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques (programmation, modélisation, utilisation des logiciels, etc.)
Faible niveau d'appropriation de la CDN par toutes les parties prenantes dans leur planification Faible flux de données entre les parties prenantes détentrices de données sectorielles	Développer des textes de lois instituant les échanges des informations sur les réalisations dans le domaine d'adaptation et/atténuation

II.8. Clôture de l'atelier

Les travaux de la journée ont été clôturés par une allocution prononcée par Madame NDAYISHIMIYE Rénilde, le Directeur de l'Environnement et des Changements Climatiques à l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), au nom du Directeur Général pris par d'autres activités. C'était une expression des remerciements à l'endroit des participants et une expression de gratitude envers le Fonds pour l'Environnement Mondial, au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) aux organisateurs et aux participants pour le travail abattu et pour leurs contributions fructueuses.

LES RAPPORTEURS

Didier MBARUSHIMANA

Thérèse NITEREKA